

Québec, le 17 décembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 novembre 2014, le député de Rosemont inscrivait au feuillet des questions demandant :

- Nous souhaitons obtenir les sommes versées à chacun des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes handicapées, des personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique ou ayant un trouble du spectre de l'autisme par l'Agence de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 2014-2015, ainsi que le seuil plancher établi par l'Agence pour chacun de ces organismes.
- Nous souhaitons savoir les raisons qui expliquent l'écart entre les seuils plancher et les sommes versées aux organismes.
- Nous souhaitons savoir les démarches qui ont été mises en œuvre à l'Agence depuis le début de l'année pour venir en aide à ces organismes et pour atténuer les impacts de leur sous-financement.
- Concernant le cas de l'Association des personnes handicapées des Îles-de-la-Madeleine (APHI), qui est le seul organisme à offrir des services aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme aux Îles, comment expliquer qu'elle n'est toujours pas financée à l'heure actuelle, mettant en péril sa mission et sa capacité d'offrir des services douze mois par année ?
- La ministre s'engage-t-elle à rencontrer l'APHI afin de constater l'ampleur des conséquences de son inaction en matière de financement du milieu communautaire et de les aider à trouver des solutions pour que les services offerts aux personnes handicapées soient maintenus douze mois par année ?

... 2

Dans le tableau ci-joint, nous vous présentons comme demandé, le financement octroyé à ces organismes ainsi que les seuils plancher établis par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le milieu communautaire de cette région. Il est important de rappeler que ces seuils plancher sont des objectifs à atteindre et qu'ils constituent des paramètres qui guident l'Agence dans l'attribution du soutien financier. Cela permet notamment de rendre opérationnel le principe d'équité qui vise à assurer que les organismes classés selon la même typologie reçoivent un financement comparable.

Aussi, dans un souci constant de rehausser le soutien financier aux organismes communautaires de sa région, l'Agence s'est engagée dans son cadre de référence à réserver annuellement un minimum de 15 % de son enveloppe de développement disponible. L'objectif est d'assurer une croissance régulière du budget affecté à la consolidation financière des organismes communautaires leur permettant ainsi de se rapprocher progressivement des seuils de financement déterminés dans le cadre de référence.

Dans le cadre du Plan d'accès aux services aux personnes ayant une déficience pour lequel une somme de 284 599 \$ a été octroyée, l'Agence a pris la décision d'injecter un montant récurrent supplémentaire pour les organismes communautaires, ce qui a entraîné une augmentation de 34 % du financement, soit un montant de 96 209 \$. De ce montant, l'Association des personnes handicapées des Îles-de-la-Madeleine a reçu 18 184 \$, correspondant à 19 % du budget régional.

Aussi, bien que n'ayant pas été sollicitée en vue d'une rencontre avec cet organisme, il me fera plaisir de les rencontrer en compagnie du député des Îles-de-la-Madeleine, si une telle demande m'était adressée. Par ailleurs, en plus de l'Association des personnes handicapées des Îles-de-la-Madeleine, il existe, sur ce territoire, un autre organisme qui œuvre auprès des personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle et un trouble envahissant du développement. En effet, l'organisme Autisme Est-du-Québec dessert les Îles ainsi que l'Association des TCC et ACV GIM.

En terminant, soyez assuré de l'attention particulière que je porte à ce dossier afin de répondre aux besoins de ces personnes et de leur famille.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,


Lucie Charlebois

p.j.
N/Réf. : 14-MS-04901

Soutien financier aux organismes communautaires des catégories Déficience intellectuelle et TED et Déficience physique

Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Exercices financiers 2011-2012, 2012-2013 & 2013-2014

Organisme	2011-2012			2012-2013			2013-2014			Seuil plancher	
	DP	DI-TED	Total 2011-2012	DP	DI-TED	Total 2012-2013	DP	CAB	DI-TED		Total 2013-2014
AHMI Ass. pers. hand. Murdochville	9 070 \$	19 420 \$	28 490 \$	4 971 \$	19 886 \$	24 857 \$	5 051 \$		22 898 \$	27 949 \$	85 000,00 \$
Ass. des TCC et ACV GIM	93 824 \$		93 824 \$	96 076 \$		96 076 \$	97 613 \$			97 613 \$	200 000,00 \$
Ass. des handic. Val-Rosiers	6 176 \$	24 699 \$	30 875 \$	6 324 \$	25 292 \$	31 616 \$	6 425 \$		28 391 \$	34 816 \$	45 000,00 \$
Ass. pers. hand. Action Chaleurs	17 645 \$	59 112 \$	76 757 \$	18 068 \$	60 530 \$	78 598 \$	18 357 \$		73 621 \$	91 978 \$	150 000,00 \$
Ass. pers. hand. CLSC Estran	5 464 \$	21 855 \$	27 319 \$	5 595 \$	22 379 \$	27 974 \$	5 685 \$		25 431 \$	31 116 \$	45 000,00 \$
Ass. pers. handicapées Gaspé	8 703 \$	34 813 \$	43 516 \$	8 912 \$	35 648 \$	44 560 \$	9 054 \$		37 758 \$	46 812 \$	45 000,00 \$
Ass. pers. hand. visuel. Gaspésie-Îles	62 469 \$		62 469 \$	63 968 \$		63 968 \$	64 992 \$			64 992 \$	200 000,00 \$
Assoc. des pers. hand. Îles	43 816 \$	39 353 \$	83 169 \$	17 220 \$	40 298 \$	57 518 \$	17 496 \$		66 053 \$	83 549 \$	150 000,00 \$
Association la Croisée	17 750 \$	38 406 \$	56 156 \$	18 175 \$	39 328 \$	57 503 \$	18 466 \$		65 068 \$	83 534 \$	150 000,00 \$
Autisme Est du Québec ¹		31 402 \$	31 402 \$		32 156 \$	32 156 \$			32 671 \$	32 671 \$	32 671 \$
C. hand. Joie de Vivre Chandler	17 084 \$	65 919 \$	83 003 \$	17 494 \$	67 501 \$	84 995 \$	17 774 \$		80 703 \$	98 477 \$	150 000,00 \$
Centre act. bénévolo Ascension Esc						0 \$				1 250 \$	
Centre action bénévolo Chics chocs						0 \$				1 250 \$	
Centre act. bénévolo Grande corvée						0 \$				1 250 \$	
Centre act. bénévolo Sim/P. Daniel						0 \$				1 250 \$	
Centre de bénévol. Saint-Alphonse						0 \$				1 250 \$	
La Maison Maguire	36 832 \$	115 835 \$	152 667 \$	37 716 \$	118 615 \$	156 331 \$	38 320 \$		132 635 \$	170 955 \$	620 000,00 \$
Regr. assoc. pers. hand. Gaspésie	5 000 \$		5 000 \$	5 000 \$		5 000 \$	5 000 \$			5 000 \$	
Ress. aide pers. hand.	45 057 \$		45 057 \$	51 018 \$		51 018 \$	41 674 \$			41 674 \$	
Total	368 890 \$	450 814 \$	819 704 \$	350 537 \$	461 633 \$	812 170 \$	345 907 \$	6 250 \$	565 229 \$	917 386 \$	

CAB: Centre d'action bénévolo

DI-TED: Déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement

DP: Déficience physique

1: Organisme de la région du Bas-Saint-Laurent financé également pour l'Agence de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour des services dans cette région

Source: Système budgétaire financier régionalisé (SBF-R), Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec